LE THÔNÉSIEN

ORGANE DE L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE THÔNEX JUIN 1978

Photo : Interpresse

Entretien avec le secrétaire général de la Mairie

Nous avons rencontré M. René Moret, secrétaire général de la mairie de Thônex, pour lui poser quelques questions sur les destinées de la commune auxquelles il est très personnellement associé depuis près de 20 ans.

Né en 1930 à Versoix, M. Moret a fait ses écoles à Genève. Au sortir de l'Ecole supérieure de commerce, il a travaillé durant deux ans dans une maison d'équipement d'entreprises de construction.

Entré au Conseil municipal de Thônex en 1955, à l'instigation de M. Louis Valencien, ancien instituteur, et alors maire — poste qu'il occupa de 1933 à 1963 — M. Moret, en sa qualité de benjamin, en est désigné comme secrétaire. En 1959, le développement de Thônex ayant connu un remarquable essor, il est appelé à remplir les fonctions de secrétaire communal permanent.

Entré en mairie comme on entre en religion, M. Moret consacre tout son temps, ses efforts et son enthousiasme à sa fonction, qui se confond organiquement avec les intérêts de tous les Thônésiens.

Monsieur Moret, le visage de la commune a-t-il changé durant ces 20 dernières années ?

Nous avons connu un important accroissement de la population résidente principalement de 1960 à 1975, le nombre des habitants passant durant cette période de 3134 à 8753 pour atteindre actuellement près de 9000 habitants.

L'augmentation de la population s'est traduite par la construction de villas et de bâtiments locatifs, ces derniers constituant un peu les éléments de la cité-dortoir qui définissent Thônex comme la plupart des communes suburbaines, d'autant que la commune n'abrite que très peu d'industries et de sociétés de services.

Le projet de zone industrielle, qui restreindrait le mouvement pendulaire de la population, a été reporté *sine die* et le fléchissement que ressent actuellement l'économie genevoise n'incite pas à ressortir ce projet des tiroirs.

Précisément, quelle est la situation économique de la commune ?

Nos finances sont saines et, pour ne considérer que les chiffres des dix dernières années, nous avons chaque fois enregistré un boni net, après affectations au fonds de réserve pour grands travaux. Ce fonds, destiné aux constructions nouvelles, s'élève à Fr. 7 300 000.—, dont Fr. 3 300 000.— sont déjà engagés pour des travaux en cours. La constitution de ce fonds a permis de ne plus recourir à l'emprunt depuis 1974.

La perception des centimes additionnels a toujours été supérieure aux montants prudemment budgetés. L'essentiel des recettes fiscales est constitué par les contributions des personnes physiques habitant ou travaillant à Thônex (pensons, notamment, que 1300 personnes travaillent à la Clinique de Bel-Air et à l'Hôpital de gériatrie) et que nous n'avons pas eu à ressentir les effets négatifs du ralentissement des affaires dans l'industrie.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante que les tâches de la commune sont de plus en plus grandes et que l'on peut retenir comme signe révélateur le nombre des employés communaux qui de 5 en 1958 est passé à 32 actuellement. ▶

maison fondée en 1860
casaïcie
entreprise générale du bois

CREDIT SUISSE
CS

CARDINAL
RheinGold
BEER

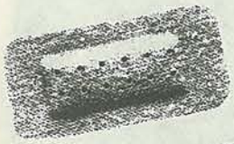

Pour panser vite, pensez...
Derma Plast
Pansement rapide antiseptique avec 2 désinfectants.
Exclusivement en pharmacies et drogueries.
Sauter

SIA
STUDIO-HOUSE ACACIAS
4, route des Acacias, Genève
au mois ou à l'année
Studios meublés
entièrement équipés
pour 1 ou 2 personnes
téléphone, télédiffusion
Dès Fr. 790.– par mois tout compris
avec service de nettoyage complet
Café - Restaurant - Grill
Téléphone 022/93 70 70
(heures de bureau)

Entretien avec le secrétaire général de la Mairie (suite)

Quels sont les centres principaux de votre commune, toute en longueur, qui va du pont de Sierne à Pont-Bochet ?

La mairie est à peu près au centre géographique de la commune, mais elle est décentralisée par rapport à la concentration de la population qui se trouve principalement dans l'axe de la rue de Genève et de l'avenue Tronchet, où vivent la plupart des commerces. Je puis vous dire, à ce sujet, que nous venons d'acquérir la parcelle que vous voyez de cette fenêtre et qui nous permettra de disposer d'une surface de 30 000 m², d'un seul tenant, où seront regroupés, outre la mairie, les services de voirie, les entrepôts de matériel de fête, d'outils et de machines pour les jardiniers.

L'agriculture est-elle encore importante à Thônex, par suite de l'importante construction de villas qu'on peut voir un peu partout sur le territoire de la commune ?

L'agriculture thônésienne est limitée. La plus grande surface de terrains agricoles est constituée par les communaux d'Ambilly. Ces terrains, sis au nord de la commune, représentent une surface de 20 ha, exploitée par les agriculteurs d'Ambilly, actuellement en zone 5A (villas), prévue pour le déclassement en zone industrielle.

Il reste encore une surface d'environ 30 ha en zone agricole dans la région de Fossard, de Mapraz et aux alentours de Villette.

En conclusion, Monsieur Moret, quels sont vos souhaits pour la commune ?

Compte tenu de la santé financière de la commune, je pense que nous pourrions compléter nos installations sportives, celles, notamment, pour le volley-ball, le handball, le tennis, le ping-pong, le judo et aménager des salles de réunions pour nos sociétés.

L'amélioration de la vie de quartier doit être poursuivie, notamment par l'aménagement de places de jeu et de zones de verdure.

Je serais très heureux que notre population soit davantage participante à la vie de notre commune, car je me rappelle souvent ces paroles de M. François Duret, père de notre conseiller administratif Louis Duret, et qui illustrent bien le souci qui devrait être celui de chaque thônésien: «Après la famille, c'est la commune qui compte le plus. »

France voisine et économie domestique genevoise

Comme chacun le sait, le bon équilibre du budget familial est basé sur l'organisation et sur tout ce qui permet de réaliser une économie lors d'achats nécessaires, ce qui autorise alors des achats jugés au départ superflus.

Il n'échappe pas, surtout à la ménagère genevoise titulaire au premier chef de la distribution des deniers du ménage, qu'il est fort intéressant de se tourner vers la France voisine et en particulier vers Annemasse qui dispose d'un éventail très varié de petits et grands commerces.

Pour 1 fr. s. son pouvoir d'achat est là-bas presque doublé, pour une qualité identique et parfois supérieure (le bon pain croustillant que l'on trouve même après 18 h. pour les femmes qui travaillent !), bien qu'il soit à noter que depuis quelque temps ces commerçants aient senti «la bonne aubaine» et aient quelque peu relevé leurs prix en fonction de cette clientèle.

Cependant, le déplacement est encore largement compensé, compte tenu des frais d'essence, éventuellement aussi des taxes de douane pour les sommes excédentaires, ceci surtout pour les familles qui chaque samedi viennent faire « le plein » du frigidaire ou congélateur dans les super ou autres hypermarchés de la périphérie d'Annemasse.

Alors, tout naturellement vient à l'esprit d'étendre cette économie alimentaire à d'autres secteurs: vêtements, produits de beauté, parfumerie, parfois même soins dentaires, loisirs et principalement celui, cher à tout Genevois, « d'aller manger dehors » le dimanche. Là-bas, pour un prix raisonnable, on bénéficie d'un menu copieux, souvent soigné, surtout si l'on s'éloigne un peu de la frontière, et l'on est assuré de trouver les établissements ouverts le dimanche, ce qui n'est malheureusement plus toujours le cas à Genève.

Ainsi donc la puissance de notre franc provoque cette exosmose qui pourrait, à la longue, être préjudiciable au commerce genevois. A lui donc, tout au moins pour certains aspects, de faire l'effort qui s'impose afin de contrer cette concurrence et surtout pour faire renaître une politique du petit commerce qui anime et donne la fantaisie et, par là même, la joie de vivre dans une ville.

Denise BOIVIN-BECKER

MANUFACTURE
DE BRACELETS-MONTRES
OR - ACIER
GAY FRÈRES S. A.
12, Glacis-de-Rive GENÈVE

Aménagement du village de Villette

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Jacques Boissonnas a posé la question de savoir ce que la municipalité avait prévu pour rendre ce village accueillant.

Les travaux de la route de contournement entre Frossard et le pont de Sierne ont commencé. Bientôt, les habitants de Villette retrouveront le calme et cet endroit pourra devenir un lieu de promenade apprécié.

M. Boissonnas a demandé que des aménagements, semblables à ceux exécutés à Puplinge, soient prévus pour Villette: trottoirs pour promeneurs, bancs, plantations, aménagements floraux, éclairage, etc.

L'ouverture d'un restaurant est prévue à Villette et les problèmes du parcage inquiètent fort les habitants. Si l'on supprime la route actuelle, à grand trafic, ce n'est pas pour réintroduire des stationnements sauvages inhérents à l'implantation d'un restaurant.

Nicolas CASAÏ

Photo: Interpresse

Pour la réalisation du stade omnisports

Il semblerait que des tractations soient en bonne voie en vue d'acquérir les surfaces nécessaires à l'aménagement de deux terrains d'entraînement en bordure de la route Blanche. Cela permettrait de libérer les emplacements utiles pour les installations prévues dans ce centre omnisports.

Avec raison, Thônex s'oppose à la construction d'une piscine souhaitée par Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Nos finances sont excellentes et il n'est pas question d'hypothéquer l'avenir dans des installations très coûteuses. Thônex a déjà deux bassins dont l'exploitation annuelle accuse un déficit de plus d'un demi-million (Fr. 586 054.—) pour l'exercice 1977. Malgré une intense publicité, les entrées sont en baisse, phénomène identique dans toutes les piscines du canton. Veyrier vient de renoncer à une telle réalisation pour des motifs évidents.

En revanche, Thônex, à l'unanimité de son conseil, désire la réalisation immédiate de la halle pour le volley-ball, le handball et pour les courts de tennis.

Nicolas CASAÏ

Que faire contre la pollution aérienne?

Les anciens habitants de la région de Chêne se rappellent encore trois accidents d'avions dont ils ont été témoins.

Les causes des chutes d'avions sont multiples mais une d'entre elles est le fait de voler trop bas.

Les communiers de Thônex et d'autres communes voisines voient (et entendent!) certains avions qui survolent leur domicile à basse altitude. Certains viennent de l'aérodrome d'Annemasse.

Il peut être utile de rappeler les prescriptions de la police aérienne suisse: sauf cas spéciaux comme le survol des grandes villes, les avions peuvent voler à 150 m. d'altitude en rase campagne et à 300 m. sur les endroits habités, Thônex par exemple.

Les gens ne disposent généralement pas d'un télémètre mais un truc m'a été soufflé par l'Office fédéral de l'air: si vous pouvez lire l'immatriculation à l'œil nu, on peut considérer que l'avion vole en dessous de 300 m.

Ainsi donc, si vous constatez qu'un avion vole manifestement trop bas et gêne les gens (il s'agit souvent d'avions faisant plusieurs tours successifs), notez l'immatriculation et communiquez-la soit à la police aérienne de l'aéroport de Cointrin (tél. 98 11 22) pour les avions suisses (HB-...), soit à l'aérodrome d'Annemasse (tél. 023 37 12 75) pour les avions français (F-...). En cas de difficultés, téléphonez au soussigné qui constitue un dossier.

L'action que vous entreprendrez est positive car vous rendez service aux pilotes eux-mêmes (ils ne recevront qu'un avertissement) qui ne sont souvent pas conscients du danger qu'ils courent eux-mêmes et font courir aux habitants.

Georges BOUJON

maison fondée en 1860
casaïcie
entreprise générale du bois

CREDIT SUISSE
CS

CARDINAL
RheinGold
BEER

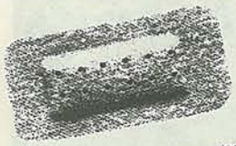

Pour panser vite, pensez...
Derma Plast
Pansement rapide antiseptique avec 2 désinfectants.
Exclusivement en pharmacies et drogueries.
Sauter

SHA
STUDIO-HOUSE ACACIAS
4, route des Acacias, Genève
au mois ou à l'année
Studios meublés
entièrement équipés
pour 1 ou 2 personnes
téléphone, télédiffusion
Dès Fr. 790.– par mois tout compris
avec service de nettoyage complet
Café - Restaurant - Grill
Téléphone 022/93 70 70
(heures de bureau)

Entretien avec le secrétaire général de la Mairie (suite)

Quels sont les centres principaux de votre commune, toute en longueur, qui va du pont de Sierne à Pont-Bochet ?

La mairie est à peu près au centre géographique de la commune, mais elle est décentralisée par rapport à la concentration de la population qui se trouve principalement dans l'axe de la rue de Genève et de l'avenue Tronchet, où vivent la plupart des commerces. Je puis vous dire, à ce sujet, que nous venons d'acquérir la parcelle que vous voyez de cette fenêtre et qui nous permettra de disposer d'une surface de 30 000 m², d'un seul tenant, où seront regroupés, outre la mairie, les services de voirie, les entrepôts de matériel de fête, d'outils et de machines pour les jardiniers.

L'agriculture est-elle encore importante à Thônex, par suite de l'importante construction de villas qu'on peut voir un peu partout sur le territoire de la commune ?

L'agriculture thônésienne est limitée. La plus grande surface de terrains agricoles est constituée par les communaux d'Ambilly. Ces terrains, sis au nord de la commune, représentent une surface de 20 ha, exploitée par les agriculteurs d'Ambilly, actuellement en zone 5A (villas), prévue pour le déclassement en zone industrielle.

Il reste encore une surface d'environ 30 ha en zone agricole dans la région de Fossard, de Mapraz et aux alentours de Villette.

En conclusion, Monsieur Moret, quels sont vos souhaits pour la commune ?

Compte tenu de la santé financière de la commune, je pense que nous pourrions compléter nos installations sportives, celles, notamment, pour le volley-ball, le handball, le tennis, le ping-pong, le judo et aménager des salles de réunions pour nos sociétés.

L'amélioration de la vie de quartier doit être poursuivie, notamment par l'aménagement de places de jeu et de zones de verdure.

Je serais très heureux que notre population soit davantage participante à la vie de notre commune, car je me rappelle souvent ces paroles de M. François Duret, père de notre conseiller administratif Louis Duret, et qui illustrent bien le souci qui devrait être celui de chaque thônésien: «Après la famille, c'est la commune qui compte le plus.»

France voisine et économie domestique genevoise

Comme chacun le sait, le bon équilibre du budget familial est basé sur l'organisation et sur tout ce qui permet de réaliser une économie lors d'achats nécessaires, ce qui autorise alors des achats jugés au départ superflus.

Il n'échappe pas, surtout à la ménagère genevoise titulaire au premier chef de la distribution des deniers du ménage, qu'il est fort intéressant de se tourner vers la France voisine et en particulier vers Annemasse qui dispose d'un éventail très varié de petits et grands commerces.

Pour 1 fr. s. son pouvoir d'achat est là-bas presque doublé, pour une qualité identique et parfois supérieure (le bon pain croustillant que l'on trouve même après 18 h. pour les femmes qui travaillent !), bien qu'il soit à noter que depuis quelque temps ces commerçants aient senti «la bonne aubaine» et aient quelque peu relevé leurs prix en fonction de cette clientèle.

Cependant, le déplacement est encore largement compensé, compte tenu des frais d'essence, éventuellement aussi des taxes de douane pour les sommes excédentaires, ceci surtout pour les familles qui chaque samedi viennent faire «le plein» du frigidaire ou congélateur dans les super ou autres hypermarchés de la périphérie d'Annemasse.

Alors, tout naturellement vient à l'esprit d'étendre cette économie alimentaire à d'autres secteurs: vêtements, produits de beauté, parfumerie, parfois même soins dentaires, loisirs et principalement celui, cher à tout Genevois, «d'aller manger dehors» le dimanche. Là-bas, pour un prix raisonnable, on bénéficie d'un menu copieux, souvent soigné, surtout si l'on s'éloigne un peu de la frontière, et l'on est assuré de trouver les établissements ouverts le dimanche, ce qui n'est malheureusement plus toujours le cas à Genève.

Ainsi donc la puissance de notre franc provoque cette exosmose qui pourrait, à la longue, être préjudiciable au commerce genevois. A lui donc, tout au moins pour certains aspects, de faire l'effort qui s'impose afin de contrer cette concurrence et surtout pour faire renaître une politique du petit commerce qui anime et donne la fantaisie et, par là même, la joie de vivre dans une ville.

Denise Boivin-Becker

MANUFACTURE
DE BRACELETS-MONTRES
OR - ACIER
GAY FRÈRES S. A.
12, Glacis-de-Rive GENÈVE